

VILLE DE CARCASSONNE

N° 25124

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FÉRIA DE CARCASSONNE 2025 PROGRAMMATION

Considérant l'organisation d'une manifestation dénommée « La Férie » qui se déroulera du 28 au 31 août 2025, la Ville propose des animations musicales déambulatoires, des spectacles nocturnes gratuits en centre-ville et de concerts sur le Square André Chénier selon la programmation ci-dessous :

Jeudi 28 août 2025

- Alma Flamenco de 12h à 13h15
- La Bruja de 19h30 à 21h
- Jean Baptiste Guegan de 21h30 à 23h
- DJ Tayebi de 23h30 à 01h

Vendredi 29 août 2025

- Retro Fever de 19h30 à 21h
- La folie des années 80 de 21h30 à 23h
- Les Frères Rayz de 23h30 à 01h

Samedi 30 août 2025

- Tanga Libre de 11h à 14h puis de 15h à 17h30
- Les Sévillans à 12h puis de 16h à 18h30
- Romane de 19h30 à 21h
- La Cie Créo de 21h30 à 23h
- Liam DJ de 23h30 à 01h

Dimanche 31 août 2025

- Anda Jaleo de 11h30 à 13h
- Los Sambaderos de 15h à 19h
- Eko Eko de 19h30 à 21h
- Chico & les Gypsies de 21h30 à 23h15
- David Randy de 23h30 à 1h

J'ai décidé de conclure des contrats avec chacun des artistes précités pour un montant total de 138512.50€.

Les crédits seront inscrits dans le budget annexe du Pôle Culturel sur la ligne 011 6042 33 101 006, ainsi que sur la ligne 6042 33 303 007 du budget principal.

Carcassonne, le 8 août 2025

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250808-26155-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2025
Publication : 13/08/2025